

Attestation du rapport  
financier annuel 2008

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels 2008 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de Biscuits GARDEIL S.A., et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de Biscuits GARDEIL S.A. ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Le 21 avril 2009

**LE PRESIDENT  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**A. VITALONI**

**BILAN ACTIF**

	31/12/2008			31/12/2007
	Brut	Amort. dépréciat.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires	90 066,87	90 066,87		
Fonds commercial (1)	132 630,65	132 630,65		
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	350 462,63	235 563,73	114 898,90	121 427,95
Constructions	2 237 701,55	2 205 078,05	32 623,50	45 208,79
Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 112 893,26	9 083 941,59	28 951,67	30 138,26
Autres immobilisations corporelles	564 970,96	551 620,42	13 350,54	24 738,05
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	88 572,88	12 958,17	75 614,71	75 614,71
Prêts	9 055 209,71		9 055 209,71	8 564 609,82
Autres immobilisations financières				
	<b>21 632 508,51</b>	<b>12 311 859,48</b>	<b>9 320 649,03</b>	<b>8 861 737,58</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements	322 070,00	53 586,31	268 483,69	318 350,00
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	329 458,28		329 458,28	428 872,08
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	3 811 959,57	7 749,63	3 804 209,94	4 464 894,40
Autres créances	690 629,56	711,61	689 917,95	487 636,27
Capital souscrit - appelé, non versé				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres	131 997,22	75 111,82	56 885,40	59 316,40
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
<b>Disponibilités</b>	106 947,12		106 947,12	53 378,70
Charges constatées d'avance (3)				
	<b>5 393 061,75</b>	<b>137 159,37</b>	<b>5 255 902,38</b>	<b>5 812 447,85</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion Actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>27 025 570,26</b>	<b>12 449 018,85</b>	<b>14 576 551,41</b>	<b>14 674 185,43</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			9 388 123,00	

## BILAN PASSIF

	31/12/2008	31/12/2007
	Net	Net
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital (dont versé : 732 045,00 )	732 045,00	732 045,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	199 787,67	199 787,67
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves	8 079 797,91	8 079 797,91
Report à nouveau	493 132,05	351 519,50
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	42 955,09	65 300,04
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	<b>9 547 717,72</b>	<b>9 428 450,12</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	100 111,00	158 673,00
	<b>100 111,00</b>	<b>158 673,00</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		2 344,98
Emprunts et dettes financières (3)	2 721 979,61	2 463 379,61
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 879 670,32	2 055 842,48
Dettes fiscales et sociales	327 072,76	389 327,58
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		2 301,53
Autres dettes		173 866,13
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
	<b>4 928 722,69</b>	<b>5 087 062,31</b>
Ecart de conversion Passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>14 576 551,41</b>	<b>14 674 185,43</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	2 721 979,61	2 465 724,59
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 206 743,08	2 621 337,72
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		2 344,98
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

## COMpte DE RESULTAT

	31/12/2008			31/12/2007
	France	Exportation	Total	Total
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	3 425 272,82	40 596,00	3 465 868,82	4 418 421,85
Production vendue (services)	253 424,99		253 424,99	260 571,68
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>3 678 697,81</b>	<b>40 596,00</b>	<b>3 719 293,81</b>	<b>4 678 993,53</b>
Production stockée				- 14 700,00
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions et transfert de charges			5 571,20	219 768,48
Autres produits			9,57	1 864,41
			<b>3 724 874,58</b>	<b>4 885 926,42</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises			4 701,80	45 649,42
Variation de stocks				
Achat de matières premières et autres approvisionnements			2 297 131,43	2 802 641,34
Variation de stocks			- 3 720,00	- 15 750,00
Autres achats et charges externes (a)			732 818,08	730 304,98
Impôts, taxes et versements assimilés			128 619,38	144 917,80
Salaires et traitements			562 498,18	666 139,21
Charges sociales			259 001,95	271 595,94
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			45 233,47	48 539,67
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			61 335,94	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			17 750,51	
Autres charges			144,60	111,52
			<b>4 105 515,34</b>	<b>4 694 149,88</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>- 380 640,76</b>	<b>191 776,54</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>Produits financiers</b>				
De participations (3)			70 977,98	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			505 339,89	422 455,72
Autres intérêts et produits assimilés (3)				- 272 855,36
Reprises sur dépréciations, provisions et transfert de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			<b>576 317,87</b>	<b>149 600,36</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			2 431,00	4 301,00
Intérêts et charges assimilées (4)			70 977,98	- 26 171,11
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			<b>73 408,98</b>	<b>- 21 870,11</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>502 908,89</b>	<b>171 470,47</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>122 268,13</b>	<b>363 247,01</b>

## COMPTES DE RESULTAT (Suite)

	31/12/2008	31/12/2007
	Total	Total
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	2 241,10	2 159,88
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
	<b>2 241,10</b>	<b>2 159,88</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	34 786,72	325,17
Sur opérations en capital	1 205,42	149 070,68
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
	<b>35 992,14</b>	<b>149 395,85</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>- 33 751,04</b>	<b>- 147 235,97</b>
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	<b>45 562,00</b>	<b>150 711,00</b>
<b>Total des produits</b>	<b>4 303 433,55</b>	<b>5 037 686,66</b>
<b>Total des charges</b>	<b>4 260 478,46</b>	<b>4 972 386,62</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>42 955,09</b>	<b>65 300,04</b>
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		149 600,36
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		- 26 171,11

# ANNEXE

# ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice close au 31 Décembre 2008, dont le total est de 14 576 551.41 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste dont le total est de 4 303 433,55 € et dégageant un bénéfice de 42 955,09 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01 Janvier 2008 au 31 Décembre 2008.

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante de comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le Conseil d'Administration.

## Règles et méthodes comptables

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

### GENERALITES.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,

Le groupe a donné d'une part, la garantie à la société Biscuits Gardeil du règlement du solde de ses créances groupe et d'autre part, la garantie de l'appurement de la situation nette des sociétés du groupe avec lesquelles la société dispose d'en-cours d'actifs (cf engagements hors bilan).

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La société Biscuits Gardeil ne présente pas ses comptes selon les normes IFRS car elle n'établit pas de comptes consolidés.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

A l'exception de la méthodologie de calcul des indemnités d'engagement retraite, les méthodes comptables et les modalités de calcul sur les comptes intermédiaires sont identiques aux méthodes précédemment utilisées.

### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations mais net des escomptes de règlements) ou à leur coût de production.

Elles sont composées de :

- Logiciels totalement amortis,
- Marques déposées dépréciées à 100%,
- Fonds de commerce déprécié à 100%.

### Immobilisations corporelles

Conformément aux règlements CRC N° 2004-06 relatif aux immobilisations et 2002-10 relatif aux amortissements applicables, la société a analysé l'ensemble des immobilisations concernées, ainsi que les durées d'amortissements pratiquées.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations mais net des escomptes de règlements) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation du bien.

Les durées d'amortissements sont les suivantes :

- |  |                |
|--|----------------|
| - Constructions                          | de 15 à 40 ans |
| - Agencements                            | de 8 à 10 ans  |
| - Install. techniques, mat. et outillage | de 4 à 8 ans   |

**Autres titres de participation**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires d'achat. Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

La société a constaté un produit financier de 14 740 € au titre de l'exercice 2008.

**Prêt**

En regard des spécificités de gestion du groupe, ont été considérées comme des éléments jouissant d'une permanence de présence, les sommes mises à disposition ou reçues par la société.

Leur caractère long terme ne préjuge ni de leur tangibilité ni de leur liquidité.

Prêt avec Unichips international BV:

Un avenant à la convention de prêt du 17 Octobre 2002 avec Unichips International BV a été signé au 31 Décembre 2005 par lequel les parties ont convenu de proroger la durée du contrat de prêt initial jusqu' au 31 Décembre 2007.

Un second avenant signé le 12 Octobre 2006, avec effet rétroactif au 1er janvier 2006, a modifié le taux d'intérêt appliqué.

Une convention signée le 20 décembre 2007 remplace et se substitue à la convention conclue entre les parties le 17 octobre 2002 et ayant fait l'objet d'avenants le 31 décembre 2005 et 12 octobre 2006.

Pour l'exercice 2008,

Un taux d'intérêt de 5,745% a été décompté sur le prêt.

Ce prêt a généré un intérêt de 490 600 €.

**Stocks**

Les stocks sont évalués selon les modalités suivantes:

- Matières premières et emballages : coût d'acquisition, selon la méthode du premier entré, premier sorti, mais net des rabais, remises, escomptes de règlement.

- Produits finis : coût de production. Les charges fixes sont prises en compte sur la base de la capacité normale de production.

Ces éléments sont dépréciés par voie de provision, afin de tenir compte de la valeur économique à la date d'inventaire, prise en compte de la péremption et de l'obsolescence.

**Créances et autres créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur actuelle. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable et le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement survenues auxquelles elles pourraient donner lieu.

**Valeurs mobilières de placement**

Elles correspondent à des actions propres détenues par la société. Elles sont inscrites au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Cette valeur a été comparée avec la valeur actuelle au 31/12/2008, calculée sur la base du cours à cette même date. Une provision pour dépréciation a été constatée pour 75 112 €.

**Provisions pour risques et charges**

En application des dispositions de présentation des comptes sociaux en normes Françaises, la Société a comptabilisé dans ses comptes l'engagement retraite qui lui incombe à la clôture des comptes de l'exercice 2008, conformément à la méthode préférentielle.

La provision au titre de ces engagements de retraites a été déterminée au 31 décembre 2008 en tenant compte des hypothèses d'évaluations suivantes :

- Hypothèses démographiques avec pour les individus n'ayant pas d'âge de départ renseigné au niveau individuel, la prise en compte d'un âge de départ catégoriel,
- Pas de taux d'inflation,
- Taux de rendement d'actualisation à 5,25%

L'engagement de retraites ainsi provisionné au titre de l'exercice 2008 s'élève à 100.111 Euros.

#### **Changement de méthodes**

La méthode utilisée pour le calcul de l'engagement de retraite à compter du 1er janvier 2008 est la méthode préférentielle dite "rétrospective des unités de crédit projetées". Le changement de méthode est appliqué rétroactivement. Le montant des capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2008 est donc augmenté de 76.312,51 € correspondant à l'impact de ce changement de méthode.

#### **Information complémentaire pour l'image fidèle**

Néant

#### **Nouvelles régulations économiques**

Les comptes annuels du 31 décembre 2008 ont été arrêtés en ne tenant pas compte des dispositions préconisées par la nouvelle loi de régulation économique.

Il a été considéré que la règle spécifique de rattachement au résultat permet de prendre en compte la pratique économique, dont il ressort que le recouvrement effectif des pénalités est cantonné à des situations limitées.

#### **Coût de démantèlement et de dépollution (CRC 2004-06 et 2000-06)**

Aucun coût de démantèlement et de dépollution n'a été comptabilisé dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

#### **Droit Individuel à la Formation**

L'évaluation du montant des heures de DROIT INDIVIDUEL A FORMATION acquises par les salariés est de 1 654 heures.

Aucune demande d'utilisation de ce DIF n'a été réalisée au 31 décembre 2008.

## Faits caractéristiques

La société Biscuits Gardeil a fait l'objet d'une proposition de rectification de comptabilité le 10 février 2009 pour la période du 1 janvier 2005 au 31 décembre 2007.

Pour laquelle, la société a contesté en date 9 mars 2009 la totalité des propositions de rehaussements des bases imposables et les conséquences financières.

## IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement et de développement			
<b>Total I</b>			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	<b>Total II</b>	222 697,52	
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains		350 462,63	
Constructions sur sol propre		1 987 315,20	
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		243 671,32	6 715,03
Installations techniques, matériel et outillage industriels		9 106 063,26	6 830,00
Installations générales, agencements et aménagements divers		130 099,48	
Matériel de transport		94 652,11	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		340 219,37	
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>Total III</b>	<b>Total III</b>	12 252 483,37	13 545,03
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés		88 572,88	
Prêts et autres immobilisations financières		8 564 609,82	490 599,89
<b>Total IV</b>	<b>Total IV</b>	8 653 182,70	490 599,89
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	21 128 363,59	504 144,92

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement et de développement	(I)			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	(II)		222 697,52	
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains			350 462,63	
Constructions sur sol propre			1 987 315,20	
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménag. constructions			250 386,35	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			9 112 893,26	
Installations générales, agencements et aménagements divers			130 099,48	
Matériel de transport			94 652,11	
Matériel de bureau et informatique, mobilier			340 219,37	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Total III</b>	<b>Total III</b>		12 266 028,40	
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			88 572,88	
Prêts et autres immobilisations financières			9 055 209,71	
<b>Total IV</b>	<b>Total IV</b>		9 143 782,59	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>		21 632 508,51	

## AMORTISSEMENTS

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début d'ex.	Augment. Dotations	Diminutions Sorties / Rep.	Valeur en fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>Total I</b>				
<b>Total II</b>	90 067			90 067
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	229 035	6 529		235 564
Constructions sur sol propre	1 953 076	14 457		1 967 534
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions	232 701	4 843		237 544
Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 075 925	8 017		9 083 942
Installations générales, agencements et aménagements divers	108 958	9 663		118 621
Matériel de transport	94 652			94 652
Matériel de bureau et informatique, mobilier	336 623	1 725		338 348
Emballages récupérables et divers				
<b>Total III</b>	12 030 970	45 233		12 076 204
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	12 121 037	45 233		12 166 271

Cadre B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT. DEROGATOIR							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvements nets amort. à fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortisse- ment fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortisse- ment fiscal exceptionnel	
<b>Immo. incorporelles</b>							
Frais d'établisse. <b>Total I</b>							
Aut. immo. incorp. <b>Total II</b>							
<b>Immo. corporelles</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst. gén., agenc. amén. const.							
Inst. techn., mat. outil. indus.							
Inst. gén., agenc., amén. divers							
Matériel de transport							
Mat. bureau, inform., mobilier							
Emballages récup. et divers							
<b>Total III</b>							
Frais acq. titres part. <b>Total IV</b>							
<b>TOT. GEN. (I+II+III+IV)</b>							

Cadre C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
	Montant net début d'ex.	Augmen- -tations	Dotations ex. aux amort.	Montant net en fin d'ex.
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				



## ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>				
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	9 055 209,71		9 055 209,71
	Autres immobilisations financières			
<b>De l'actif circulant</b>				
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	3 811 959,57	3 811 959,57	
	Créances représentatives de titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	900,00	900,00	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	105 152,00	105 152,00	
	Taxe sur la valeur ajoutée	236 250,96	236 250,96	
	Autres impôts taxes et versements assimilés	15 413,00	15 413,00	
	Divers			
	Groupe et associés (2)	332 913,60		332 913,60
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
	<b>Total</b>	<b>13 557 798,84</b>	<b>4 169 675,53</b>	<b>9 388 123,31</b>

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consenties aux associés

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)				
	- à un an maximum à l'origine				
	- à plus d'un an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 879 670,32	1 879 670,32		
	Personnel et comptes rattachés	116 785,83	116 785,83		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	114 677,18	114 677,18		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	95 609,75	95 609,75		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	2 721 979,61		2 721 979,61	
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	<b>Total</b>	<b>4 928 722,69</b>	<b>2 206 743,08</b>	<b>2 721 979,61</b>	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés

138,00

## ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit, non appelé			
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Avances et acomptes			
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Avances et acomptes			
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés	9 055 209,71		
Autres immobilisations financières			
<b>Total Immobilisations</b>	<b>9 055 209,71</b>		
Avances et acomptes versés sur commandes			
<b>Créances</b>			
Créances clients et comptes rattachés	3 810 120,00		
Autres créances			
Capital souscrit appelé, non versé			
<b>Total Créances</b>	<b>3 810 120,00</b>		
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
<b>Dettes</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 089 483,00		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
<b>Total Dettes</b>	<b>1 089 483,00</b>		

**EFFECTIF MOYEN**

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

	<b>Personnel salarié</b>	<b>Personnel mis à disposition de l'entreprise</b>
Cadres	3	
Agents de maîtrise et techniciens	6	
Employés		
Ouvriers	10	
Intérim		3
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>3</b>

**ENGAGEMENTS FINANCIERS**

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

<b>Engagements donnés</b>	<b>Montant</b>
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	100 111,00
Autres engagements donnés :	
<b>Total (1)</b>	<b>100 111,00</b>

<i>(1) Dont concernant :</i>	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
<i>Dont engagements assortis de sûretés réelles</i>	

<b>Engagements reçus</b>	<b>Montant</b>
La société Unichips Finanziaria a donné: La garantie à la société Biscuits Gardeil de règlement de ses créances groupe au 31 Décembre 200 et de l'apurement des situations nettes négatives des sociétés du groupe avec lesquelles la société Biscuits Gardeil dispose d'en-course d'actif.	13 321 508,00
<b>Total (2)</b>	<b>13 321 508,00</b>

<i>(2) Dont concernant :</i>	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
<i>Dont engagements assortis de sûretés réelles</i>	

<b>Engagements réciproques</b>	<b>Montant</b>
<b>Total</b>	

**DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES**

	31/12/2008	31/12/2007
<b>Sur opérations de gestion</b>		
PENALITES, AMENDES FISC.	5 155,70	325,17
AUTRES CH.EXC./OP. GEST.	27 824,02	
CHARGES EXPLOIT./EXER.ANT	1 428,00	
CHARGES EXCEPT.S/EX.ANTER	379,00	
<b>Total</b>	<b>34 786,72</b>	<b>325,17</b>
<b>Sur opérations en capital</b>		
VAL.COMPTA.ELTS ACTIF CED		148 115,50
AUTRES CHARGES EXC	1 205,42	955,18
<b>Total</b>	<b>1 205,42</b>	<b>149 070,68</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>35 992,14</b>	<b>149 395,85</b>

**DETAIL DES CHARGES A PAYER**

	31/12/2008	31/12/2007
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		
FRNS FACT.NON PARVEN.HORS	175 972,97	392 383,74
FRNS FACT.NON PARVENUES G	298 578,40	333 679,46
<b>Total</b>	<b>474 551,37</b>	<b>726 063,20</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		
DETTES PROV./CONGES PAYES	86 946,65	100 087,64
PERSONNEL PRIMES VACANCES	26 570,56	46 040,31
CHARG.SOC./CONGES A PAYER	39 995,46	29 494,59
CHARGES SOC./PRIMES VAC.	12 222,46	13 567,51
PROVISIONS TAXE D'APPRENT	4 051,10	4 474,67
PROVISIONS FORMATION CONT	5 631,25	8 156,77
PROVISIONS EFFORT CONSTRU	2 680,97	2 961,20
PROVISIONS ORGANIC	4 367,00	6 886,92
PROVISIONS TAXE HANDICAPE		3 376,00
<b>Total</b>	<b>182 465,45</b>	<b>215 045,61</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>657 016,82</b>	<b>941 108,81</b>

**DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR**

		31/12/2008	31/12/2007
<b>Prêts</b>			
INTERETS COURUS SUR PRETS		490 599,89	408 815,72
<b>Total</b>		<b>490 599,89</b>	<b>408 815,72</b>
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>			
CLIENTS-FACT. A ETABLIR		1 839,45	
CLIENTS FACT.A ETABLIR GR		221 400,34	406 534,50
<b>Total</b>		<b>223 239,79</b>	<b>406 534,50</b>
<b>Autres créances</b>			
PROVISIONS TAXE PR		15 413,00	114 204,00
<b>Total</b>		<b>15 413,00</b>	<b>114 204,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>729 252,68</b>	<b>929 554,22</b>

**DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS**

		31/12/2008	31/12/2007
<b>Sur opérations de gestion</b>			
RENTREES/CREANCES AMORTIE			853,22
AUTRES PROD.EXCEP.OP.GEST		2 241,10	1 306,66
<b>Total</b>		<b>2 241,10</b>	<b>2 159,88</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 241,10</b>	<b>2 159,88</b>

**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Différentes catégories de titres	Valeur nominale		Nombre de titres			
	Au début de l'exercice	En fin d'exercice	Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions ordinaires	1,52449	1,52449	480 190			480 190

**VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET**

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	3 425 272,82	40 596,00	3 465 868,82
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	253 424,99		253 424,99
<b>Total</b>	<b>3 678 697,81</b>	<b>40 596,00</b>	<b>3 719 293,81</b>

**VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES**

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
+ Résultat courant	122 268,13	45 562,07	76 706,06
+ Résultat exceptionnel	- 33 751,04		- 33 751,04
- Participations des salariés			
Résultat comptable	88 517,09	45 562,07	42 955,02

**IDENTITE DES SOCIETES MERES  
CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE**

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Dénomination sociale	Forme	Au capital de	Ayant son siège social à
UNICHIPS INTERNATIONAL BV	STE DROIT NEERLANDAIS	24 036 738,05	CLAUDE DEBUSSYLAAN 24 1082 MD. AMSTERDAM PAYS BAS

## REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code De Commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des Avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social.

Nous vous communiquons le montant global qui est de 105.445= Euro

**AFFECTATION DES RESULTATS SOUMIS A L'APPROBATION DES  
COMPTES DE L'ASSEMBLEE GENERALE****Origine**

Report à nouveau antérieur	416.820
Changement de méthode des engagements de fin carrier	76.312
Résultat de l'exercice	42.955

**TOTAL** **536.087**

## Affectations

Report à nouveau 536.087

**TOTAL** **536.087**

**VARIATION DES CAPITAUX PROPRES****SITUATION A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE**

Capitaux propres avant distribution sur résultats antérieurs	9.428.450
Capitaux propres après distribution sur résultat antérieurs	9.428.450

**VARIATIONS EN COURS D'EXERCICE**

Autre variations :	
Résultat exercice 2008	42.955
Changement de méthode des engagements de fin carrière	76.312
Situation à la clôture de l'exercice	9.547.718
Capitaux propres avant répartition	9.547.718

**INCIDENCES DES EVALUTATIONS FISCALES  
DEROGATOIRES**

Résultat de l'exercice :	42.955
Résultat avant Impôts	88.517
Provision réglementes	0

Résultat hors Evaluation fiscales dérogatoires (avant impôt)	88.517
---	--------

**SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE**

**IMPOT PAYE D'AVANCE SUR**

Charge non déductibles temporairement :

- Autres :		
	-Organic	1.540
	- Effort Construction	898

**Total des Allègements** **2.438**

**SA BISCUITS GARDEIL**

**Exercice clos le : 31 Décembre 2008**

**HONORAIRES DES COMISSAIRES AUX COMPTES**

Année 2008

43.000

Société de Commissaires aux Comptes



**71, avenue Victor HUGO  
75116 PARIS**



**26-28, Rue Marius AUFAN  
92300 LEVALLOIS - PERRET**

**RAPPORT GENERAL  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

**SA BISCUITS GARDEIL  
Z.A. du Pré de la Dame Jeanne  
60128 - PLAILLY**

Société de Commissaires aux Comptes



**71, avenue Victor HUGO  
75116 PARIS**



**26-28, Rue Marius AUFAN  
92300 LEVALLOIS - PERRET**

**BISCUITS GARDEIL  
SA au Capital de 732 045 Euros  
ZA du pré de la Dame Jeanne  
60128 PLAILLY**

**RCS SENLIS 026 620 013**

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**Comptes annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2008**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Biscuits GARDEIL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant, exposé dans la note de l'annexe, concernant le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice et qui concerne la méthodologie de calcul des indemnités d'engagement retraite.

## **II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme mentionné dans la première partie de notre rapport, une note de l'annexe expose un changement de méthode comptable. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces changements et de la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

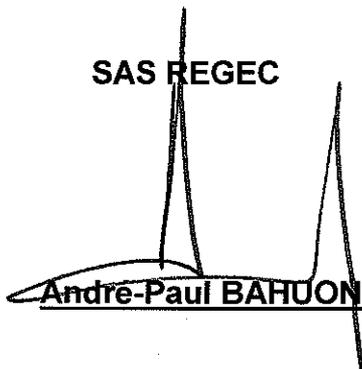
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Paris et Levallois-Perret, le 28 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

**SAS REGEC**



André-Paul BAHUON

**SARL AFIGEC**



Christian BORDAS

**BISCUITS GARDEIL SA**  
Société anonyme au capital de 732.045 €  
Siège social : ZA du Pré de la Dame Jeanne, Route de Survilliers  
60128 – PLAILLY  
026 620 013 R.C.S. SENLIS  
Siret : 026 620 013 00040

**ASSEMBLEE GENERALE DU 11 JUIN 2009**

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS  
LE 31 DECEMBRE 2008**

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour :

- vous rendre compte de l'activité de la société Biscuits Gardeil au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir ; et
- soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Vous pourrez par ailleurs prendre connaissance du rapport général des commissaires aux comptes de la Société sur les comptes sociaux, du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions de l'article L.225-38 du Code de commerce et du rapport du Président du conseil d'administration sur l'organisation des travaux du conseil et sur le contrôle interne.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents sociaux, comptes, rapports et autres documents et renseignements s'y rapportant et les pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été communiqués ou tenus à votre disposition dans les conditions et délais prévus par la loi et les statuts.

## **1 Situation et activité de la Société au cours de l'exercice clos**

### **1.1 Activité de la Société**

La société BISCUITS GARDEIL a, depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, pour principale activité la fabrication des biscuits sucrés.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, BISCUITS GARDEIL a principalement fabriqué les biscuits « Mousse d'Or » et « Boudoir » qui constituent ses principaux savoir faire, auxquels sont venus s'ajouter les cornets et les coupes à glace.

Le Mousse d'or est la spécialité de la société Gardeil. C'est un biscuit aux œufs frais, moelleux, fondant et parfumé au citron.

Le Boudoir est un biscuit aux œufs frais, croquant et couvert de sucre cristallisé.

L'ensemble de la production (fabrication et conditionnement) de la Société est réalisé dans l'usine d'Astaffort.

Les produits fabriqués par BISCUITS GARDEIL sont distribués essentiellement via le circuit de la grande distribution (G.M.S.) et le circuit des grossistes, par les sociétés commerciales filiales de son actionnaire majoritaire, la société Unichips International BV.

BISCUITS GARDEIL commercialise également une partie de sa production à l'exportation.

## 1.2 Evolution de l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2008

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2008, l'activité de la Société n'a pas connu d'évolution majeure, celle-ci ayant poursuivi la production des produits biscuitiers « Mousse d'Or », « Boudoirs » et de cornets à glace.

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008 font ressortir un chiffre d'affaires en baisse d'environ 20,50% par rapport à l'exercice précédent s'établissant à 3.719.294 euros contre 4.678.994 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Cette baisse du chiffre d'affaires de la Société par rapport à l'exercice précédent est essentiellement due:

- à une régression progressive de distribution de nos produits au cours de l'année en France et à l'export, soit près de 400 tonnes ;
- à une difficulté de faire reconnaître notre marque au travers de notre produit Mousse d'Or, malgré nos efforts marketing et commercial.

Parallèlement, nous n'avons pas pu être actifs sur le niveau des prix de vente en regard de la hausse du prix des matières premières intervenue au cours de l'exercice.

Cette double tendance: perte de marché / difficulté de positionnement des produits à marque et augmentation de la valeurs des matières premières a une influence négative sur la marge brute et en conséquence sur l'excédent brut d'exploitation.

Nos escomptons sur des paramètres plus favorables sur le prochain exercice afin de revenir à la situation de l'année 2007.

De plus, nous étudions les possibilités d'innovation de nôtre produit qui est mature sur son marché.

Nous rappelons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, la Société a continué à commercialiser la majeure partie de sa production sous ses propres marques à l'exception de ses Boudoirs dont la production a été distribuée sous des marques de distributeurs (MDD) à près des deux tiers.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la répartition du chiffre d'affaires de la Société (en pourcentages des ventes totales) en fonction des différents types de produits qu'elle fabrique et des différentes marques sous lesquelles ces produits sont commercialisés.

	Mousse d'Or		Boudoirs		Cornets	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008
<b>Marque Biscuits Gardeil</b>	95%	94 %	36%	35 %	100%	100%
<b>Marque De Distributeur</b>	5%	6 %	64%	65 %	0%	0%
<b>Total des produits</b>	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, la commercialisation des produits de la Société a été réalisée en majeure sur le territoire français par le biais de ventes aux Grande et Moyennes et Surfaces commerciales et aux grossistes tout en enregistrant une légère augmentation des ventes à l'export par rapport à l'exercice précédent.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la distribution des productions de la Société en fonction des différents réseaux de commercialisation.

Réseau de commercialisation	Exercice	
	2007	2008
<b>GMS &amp; Grossistes</b>	85%	78 %
<b>Export</b>	15%	22 %
<b>Total</b>	100%	100 %

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, les principaux fournisseurs de la société Biscuits Gardeil ont été les suivants :

- Induovo SL représentant environ 29,83% du montant total des achats réalisés par la Société au cours de l'exercice,
- Eurosugar SAS représentant environ 26,63% du montant total des achats réalisés par la Société au cours de l'exercice,
- La Meta Harinera représentant environ 13,27% du montant total des achats réalisés par la Société au cours de l'exercice.
- Gespemab SL représentant environ 8,11% du montant total des achats réalisés par la Société au cours de l'exercice.
- Sapso représentant environ 5,86 % du montant total des achats réalisés par la Société au cours de l'exercice.

Viennent compléter cette liste d'autres fournisseurs plus mineurs garantissant à l'entreprise un spectre large d'approvisionnements.

L'approvisionnement de la Société est ainsi différencié afin de la préserver contre le risque de dépendance envers l'un de ses fournisseurs et de contenir l'évolution de ses coûts de production.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, les clients de la société Biscuits Gardeil ont été en totalité des sociétés du groupe Unichips Finanziaria auquel appartient la Société (Flodor S.A.S., San Carlo Food Group Europe SAS, San Carlo Europe SpA, Interal France S.A.).

Dans la perspective de garantir les débouchés de sa production, Biscuits Gardeil a obtenu l'assurance de la solvabilité du groupe Unichips Finanziaria au travers d'une lettre de confort émise par Unichips Finanziaria le 6 avril 2009 garantissant le paiement des créances qu'elle détient sur les sociétés du groupe auxquelles elle vend sa production.

## **2 Activité de la Société et évènements important survenus depuis la clôture de l'exercice 2008**

L'activité de la Société au cours du premier trimestre de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2009 a connu une hausse sensible par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent. En effet, au cours de ce semestre, la production de la Société a crû de :

- 7,5 % (en volume) par rapport à la même période de 2008, passant de 359 tonnes (premier trimestre 2008) à 386 tonnes (premier trimestre 2009) ; et
- 11,23% (en valeur) par rapport à la même période de 2008, passant de 810.000 euros (premier trimestre 2008) à 901.000 euros (premier trimestre 2009).

Cette hausse pourrait s'atténuer au cours de l'exercice en cours si la conjoncture économique se traduisait par une baisse de consommation.

Toutefois nous poursuivons nos efforts afin de maintenir cette évolution favorable, notamment sur la base des actions entreprises à partir de 2008 en matière de marketing.

La baisse des coûts des matières premières sur l'exercice 2009 serait synonyme d'amélioration de rentabilité directe et pourrait avoir des conséquences positives sur les résultats de l'entreprise.

La société a décidé de maintenir pour l'année 2009, à travers les sociétés commerciales, sa décision d'attribuer la gestion de sa logistique à un prestataire de services extérieur.

La société Biscuits Gardeil a fait l'objet d'une proposition de rectification de comptabilité le 10 février 2009 pour la période du 1 janvier 2005 au 31 décembre 2007.

Pour laquelle, la société a contesté en date 9 mars 2009 la totalité des propositions de rehaussements des bases imposables et les conséquences financières.

### **3. Perspectives d'avenir**

Malgré un environnement économique difficile, la feuille de route de l'organisation industrielle de la Société élaborée par son Conseil d'administration et visant à : d'une part promouvoir la distribution de nos produits sous notre marque ; d'autre part obtenir des accords durables de fabrication à marque distributeurs. Ce dans une perspective d'être proches aux consommateurs à vocation à être maintenue.

Tout d'abord, l'amélioration de la rentabilité de la production reste un objectif principal de la Société en ce qu'elle représente un élément important de sa pérennité. Cet élément devrait être partiellement atteint grâce aux efforts déployés afin de rationaliser et de réduire le coût des achats de matières premières et d'emballage pour l'exercice 2009.

La réduction des coûts de production sera par ailleurs poursuivie à travers la baisse de la consommation de gaz grâce au raccordement des installations de production de la Société au gaz de ville prévu pour 2009.

En outre, l'engagement de la Société dans la voie de la certification IFS paraît constituer un atout supplémentaire dans la conquête de nouveaux marchés.

La Société est soucieuse de maintenir sa rentabilité tout en améliorant la qualité de ses produits, et ce afin de répondre aux exigences de ces clients.

### **4. Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée**

La Société a procédé à une revue des risques et incertitudes auxquels elle considère être confrontée.

Aux termes de cette revue, la Société estime que le principal facteur de risque qui pèse sur son activité réside dans la dépendance vis-à-vis de ses clients, qui sont exclusivement des sociétés appartenant au même groupe qu'elle, tout en notant que la Société n'anticipe pas de diminution des commandes de ces clients et qu'en outre, la solvabilité de ces derniers lui a été confirmée par le biais d'une lettre de confort émise par Unichips Finanziaria le 6 avril 2009 comme indiqué ci-dessus.

En outre, la Société ne détient pas de titres de participations et ne s'estime par conséquent pas exposée à un risque sur actions à la clôture de l'exercice 2008.

### **5. Présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008**

#### **5.1 Principes et méthodes comptables**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Par rapport aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007, des modifications ont été apportées à la présentation des comptes et aux méthodes d'évaluations concernant la comptabilisation des retraites et autres avantages accordés par la Société à ses salariés.

Ainsi, en application des dispositions de présentation des comptes sociaux en normes Françaises, la Société a comptabilisé dans ses comptes l'engagement retraite qui lui incombe à la clôture des comptes de l'exercice 2008, conformément à la méthode préférentielle.

La provision au titre de ces engagements de retraites a été déterminée au 31 décembre 2008 en tenant compte des hypothèses d'évaluations suivantes :

- Hypothèses démographiques avec pour les individus n'ayant pas d'âge de départ renseigné au niveau individuel, la prise en compte d'un âge de départ catégoriel,
- Pas de taux d'inflation,
- Taux de rendement d'actualisation à 5,25%

L'engagement de retraites ainsi provisionné au titre de l'exercice 2008 s'élève à 100.111 Euros.

Une description complète des principes et méthodes comptables ainsi que des modifications apportées à la présentation des comptes et aux méthodes d'évaluation figure à l'annexe aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

## 5.2 Résultats économiques et financiers

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé à 3.719.294 euros contre 4 678 994 euros l'exercice précédent, soit une diminution de 20,5%. Cette diminution s'explique notamment par le double effet d'une régression progressive de la distribution de nos produits au sein de la GMS en 2008, et la difficulté d'imposer notre marque en parallèle.

Le montant des traitements et salaires versés par la Société durant l'exercice clos s'élève à 562.498 euros contre 666.139 euros au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 15,6 %. Cette diminution est due à une baisse des effectifs de la Société au cours de l'exercice clos, deux salariés ayant, au cours de cette période, quitté l'entreprise sans être remplacés.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux versés par la Société durant l'exercice clos s'élève à 259.002 euros contre 271.596 euros au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 4,6 %.

Le total des charges d'exploitation supportées par la Société au titre de l'exercice

clos ont atteint au total 4.105.515 euros contre 4.694.150 euros au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 12,5 % essentiellement liée à l'activité de production générant une diminution des actions en volume.

L'effectif salarié moyen de la Société s'élève à 19 salariés contre 21 au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à perte pour l'exercice à 380.641 euros contre un bénéfice de 191.777 euros l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte d'un solde de 502.909 euros des produits et frais financiers, il s'établit à 122.268 euros contre 363.247 euros l'exercice précédent, soit un baisse d'environ 66,3%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel déficitaire de 33.751 euros,
- de l'impôt sur les sociétés de 45.562 euros,

l'exercice clos le 31 décembre 2008 se traduit par un bénéfice de 42.955 euros contre un bénéfice de 65.300 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2008, le total du bilan de la Société s'élevait à 14.576.551 euros € contre 14.674.185 euros pour l'exercice précédent et 13.901.739 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

## 6. Proposition d'affectation du résultat

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice de 42.955 euros que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

### Origine :

- report à nouveau :	416.820,00
- impact changement de méthode sur report à nouveau	76.312,00
- Bénéfice de l'exercice :	42.955,00
<b>Total :</b>	<hr/> 536.087,00

Nous vous proposons d'affecter cette somme au compte de report à nouveau qui s'élèvera à la somme de 536.087 euros.

Il ne serait donc pas distribué de dividende au titre de l'exercice 2008.

Le montant des capitaux propres sera ainsi porté à 9.547.718 €

Il est rappelé qu'il n'avait été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Au présent rapport est joint, en Annexe 1, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

## **7. Dépenses et charges non-déductibles fiscalement**

Nous vous précisons, par application des dispositions de l'article 233 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, que la Société n'a, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, supporté aucune charge ou dépense non déductible des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés et visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Par ailleurs, nous vous précisons qu'aucune réintégration fiscale de frais généraux n'a été pratiquée par l'administration fiscale au cours de l'exercice écoulé par application de l'article 39-5 du code Général des Impôts.

## **8. Situation financière et état d'endettement**

### **8.1 Trésorerie de la Société à la clôture de l'exercice**

La trésorerie nette de la Société s'établit à 106.947 euros au 31 décembre 2008, soit une variation nette de trésorerie de 55.913 euros entre la trésorerie d'ouverture et la trésorerie de clôture.

Ce solde résulte de l'application de la gestion de trésorerie du Groupe UNICHIPS auquel appartient la Société.

### **8.2 Evolution de la structure des flux de trésorerie**

Les flux financiers identifiés sur le tableau de flux de trésorerie de l'exercice 2008 sont les suivants :

- Les flux nets liés à l'activité s'établissent à 42.368 euros en 2008, contre - 6.054 euros au titre de l'exercice précédent.
- Les flux nets liés aux opérations d'investissement s'établissent à 13.545 euros en 2008, contre 0 euros pour l'exercice précédent.

Il n'existe pas de flux de trésorerie liés aux opérations de financement au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, au même titre que l'exercice précédent.

### **8.3 Evolution de la structure financière**

Le tableau ci-dessous représente la variation de la capacité d'autofinancement de la Société entre l'exercice clos au 31 décembre 2008 et l'exercice clos au 31 décembre 2007 :

<b>Exercice</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
-----------------	-------------	-------------

<b>Capacité d'autofinancement</b>	143 411 euros	< 349 790 > euros
-----------------------------------	---------------	-------------------

Le tableau ci-dessous représente la variation du Besoin en fonds de roulement liée à l'activité de la Société entre l'exercice clos au 31 décembre 2008 et l'exercice clos au 31 décembre 2007 :

<b>Exercice</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
<b>Besoin en fonds de roulement</b>	< 127 338 > euros	< 32 349 > euros

#### 8.4 Endettement

Le ratio de solvabilité globale (total actif net / endettement total) de la Société s'établit à 106,6 % et apparaît comme satisfaisant et stable dans le temps.

Le niveau d'endettement total (endettement total / fonds propres) de la Société représente 51,7% de ses fonds propres.

Cet endettement résulte pour partie d'engagements à court terme liés à l'exploitation de l'entreprise et pour partie des avances en compte courant consenties par d'autres sociétés du groupe auquel appartient la Société.

### 9. **Intégration fiscale**

La Société n'est partie à aucune convention d'intégration fiscale et n'est membre d'aucun groupe fiscalement intégré.

### 10. **Filiales, participations et sociétés contrôlées**

La Société ne dispose d'aucune filiale ou participation ni ne contrôle de société tierce.

### 11. **Prises et cession de participations**

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a cédé aucune participation, ni acquis de participation supplémentaire.

### 12. **Informations relatives au capital social**

#### 12.1 Répartition du capital social

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des

actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote :

<b>Actionnaires possédant à la clôture de l'exercice plus :</b>	<b>Au 31.12.2008</b>	<b>Au 31.12.2007</b>
des 2/3 du capital	Unichips International BV	Unichips International BV
de la moitié du capital	Néant	Néant
du tiers du capital	Néant	Néant
du cinquième du capital	Néant	Néant
du dixième du capital	Néant	Néant
du vingtième du capital	Financière de l'échiquier	Financière de l'échiquier

Au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007, le capital social de la Société était réparti comme suit :

<b>Actionnaires:</b>	<b>Au 31.12.2008</b>	<b>Au 31.12.2007</b>
Unichips International BV	434.136	434.136
Financière de l'échiquier	27.335	27.415
Autodétention	3.740	3.740
Alberto Vitaloni (Président du Conseil d'administration)	5	5
Joseph Aziz (Directeur Général et administrateur)	1	1
Antonio Ornaghi (Administrateur)	5	5
Public	14.968	14.888
<b>Total</b>	<b>480.190</b>	<b>480.190</b>

## 12.2 Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2008, il n'y avait pas d'actionnariat salarié au capital de la Société.

### 12.3 Existence d'un plan d'option

Conformément aux dispositions des articles L. 225-184 du Code de commerce et 174-20 du décret du 23 mars 1967, nous vous précisons qu'il n'existe aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions.

### 12.4 Opérations effectuées par la Société sur ses titres dans le cadre de son contrat de liquidité

Dans le cadre de son contrat de liquidité, la société a effectué sur ses propres actions les opérations suivantes :

- Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice 2008: 1434 à l'achat, 252 à la vente;
- Prix Moyen Pondéré (PMP) : 15,21 euros;
- Montant des frais de négociation : néant ;

Les éléments ci-dessus ont été relevés du reporting annuel.

- Nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice : 3740 actions ;
- Valeur de ces actions évaluées au cours de clôture du 31 décembre 2008 : 56885,40 euros ;
- Valeur nominale de ces actions : 1,522449 € ;
- Motifs des acquisitions effectuées : contrat de liquidité ;
- Fraction du capital que ces actions représentent : 0,78 %.

### 12.5 Délégations de pouvoirs ou de compétences accordées par l'assemblée générale au Conseil d'Administration.

Aucune délégation particulière n'a été consentie au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale.

## **13. Evolution du titre Biscuits Gardeil**

### 13.1 Evolution des titres au cours de l'exercice clos

Entre le premier et le dernier jour de bourse de l'exercice 2008, le cours de bourse de l'action BISCUITS GARDEIL, admise aux négociations sur le marché réglementé NYSE Euronext Paris, compartiment C a évolué comme suit :

- Cours au 02 janvier 2008 : 15,86 euros
- Cours au 31 décembre 2008 : 15,21 euros

Le cours moyen de l'action BISCUITS GARDEIL au titre de l'année 2008 ressort à 15,21 euros

### 13.2 Volume d'échange des titres au cours de l'exercice clos

Durant l'année 2008, 1.686 titres de la société BISCUITS GARDEIL se sont échangés, contre 2.783 titres lors de l'année précédente.

## 14 Informations concernant les mandataires sociaux

### 14.1 Gouvernance d'entreprise

Il est rappelé que la Société est une société anonyme à conseil d'administration et que le mode d'administration et de direction de la Société repose sur la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

A ce titre, il est rappelé que les fonctions de Président du Conseil d'administration sont exercées par Monsieur Alberto Vitaloni alors que celles de Directeur Général sont occupées par Monsieur Joseph Aziz.

### 14.2 Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société est jointe en Annexe 2 au présent rapport.

### 14.3 Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social.

<b>Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant social</b>	
<b>Joseph Aziz</b>	<b>Exercice 2008</b>
Rémunération fixe	95 281
Rémunération variable au titre de l'année précédente	8 700
Rémunération exceptionnelle	0
Jetons de présence	0
Avantages en nature véhicule	1 464
<b>Total :</b>	<b>105 445</b>

Nous vous indiquons qu'il s'agit du seul mandataire social qui perçoit une rémunération.

Aucun jeton de présence n'a été distribué au cours de l'exercice 2008.  
Aucune option de souscription d'actions n'ont été consenties durant l'exercice 2008.

Aucun prêt ni aucune garantie n'ont été accordés par Biscuits Gardeil aux membres du Conseil d'Administration.

#### 14.4 Récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants (et personnes liées) sur les titres de la Société au cours de l'exercice clos

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, à la connaissance de la Société, les mandataires Sociaux de la Société ou les personnes leur étant liées n'ont procédé à aucune opération sur les titres de la Société.

### 15. **Activités de la Société en matière de recherche et de développement**

L'entreprise œuvre dans un environnement de produits simples, et engage malgré un marché de consommation faible, toutes les démarches pour consolider son chiffre d'affaires.

Ces dernières sont orientées vers des améliorations de rentabilité, d'innovation qualitatives, d'hygiène et de sécurité alimentaire.

Des actions spécifiques dans ce sens seront conduites en 2009.

A ce titre, des améliorations ont été déjà réalisées sur le sachet Mousse d'Or pour une meilleure traçabilité et afin d'en garantir l'inviolabilité. Cette action sera étendue sur le Boudoir courant 2009.

Le plan qualité mis en œuvre par la Société au cours de l'exercice 2008 et notamment au travers de l'IFS (« International Food Standard ») se poursuit cependant il implique des contraintes organisationnelles fortes et plus particulièrement au regard de la disponibilité demandée au personnel de production, ce qui ralentit le processus.

Ce projet sera en conséquence réaménagé et adapté au cours de l'exercice 2009 afin de respecter cette exigence. Un nouveau calendrier de mise en œuvre de l'IFS a été établi avec comme objectif un audit préliminaire de conformité prévu pour Novembre 2009.

### 16 **Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 4 du Code de commerce, nous vous présentons ci-après les informations relatives à la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société.

#### 16.1 Salariés

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008, la Société employait 19 salariés, contre 21 au titre de l'exercice précédent, tous liés à la Société par un contrat de travail à durée indéterminée.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'effectif moyen de la Société et de la répartition des salariés de la Société en fonction de leur catégorie au titre des exercices clos le 31 décembre 2008 :

Catégorie	Exercice 2008 Effectif moyen		Exercice 2007 Effectif moyen	
	CDI	Personnel mis à disposition	CDI	Personnel mis à disposition
Cadres	3	0	3	0
Agents de maîtrise	6	0	6	0
Employés	0	0	1	0
Ouvriers	10	0	11	0
Intérim	0	3	0	2
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>3</b>	<b>21</b>	<b>2</b>

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, la Société n'a procédé à aucune embauche et a subi deux départ volontaire de salariés ayant fait valoir leur droit à la retraite.

Durant l'exercice 2008, il a été réalisé au sein de la Société un nombre total de 710 heures supplémentaires, contre 1.088 au titre de l'exercice précédent, essentiellement réalisées pour les besoins du lancement de la production et du nettoyage des installations.

La société a eu recours à de la main d'œuvre intérimaire partiellement pour répondre aux aléas des commandes et pour des interventions techniques spécifiques effectuées sur le processus de fabrication. Les charges de personnel intérimaire se sont élevées à la somme de 102.972,09 euros contre 85.845 euros au titre de l'exercice précédent.

Concernant l'organisation du temps de travail, différents horaires et durées du travail coexistent dans l'entreprise, il est précisé que :

- Le taux d'absentéisme est normal ;
- Les rémunérations sont restées stables sans évolution ;et
- La société remplit ses obligations en matière de conditions d'hygiène et de sécurité.

En ce qui concerne le prolongement de l'établissement du document unique prévu par le décret no 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L. 230-2 du code du travail, il convient de préciser que la Société s'est conformé à la majeure partie de ses obligations en la matière et qu'elle poursuit ses efforts afin de finaliser ledit document étant précisé que ce document à vocation à être finalisé au cours de l'exercice 2009, exercice au cours duquel il fera l'objet d'un audit consult par un organisme extérieur.

Les engagements de la société en termes de formation pour la totalité du personnel sur l'hygiène et la sécurité alimentaire, ainsi que les formations de secourisme et de

sécurité (sécurité incendie) ont été dûment effectués au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

## 16.2 Conséquences environnementales de l'activité de la Société

Au cours de l'année 2002, la Société a conduit un audit, de ses activités et de leur impact sur l'environnement afin de faire procéder aux constats nécessaires et de remédier aux carences ou insuffisances éventuelles en prenant les mesures adéquates pour ce faire.

Cet audit a été complété au cours des exercices ultérieurs par un suivi des consommations énergétiques de la Société.

Sur cette base, la Société estime que ses principales consommations énergétiques peuvent être résumées comme suit :

Energie	Exercice 2008	Exercice 2007
Eau	970 Mètres cubes	1.639 Mètres cubes
Gaz	121 tonnes	129 tonnes
Fuel	10.900 litres	10.000 litres
Electricité (EDF)	422.254 KW heures	497.870 KW heures

En outre, il convient de préciser que l'ensemble des activités de la Société est régi par l'arrêté préfectoral en date du 13 mai 1998.

## 16.3 Impacts environnementaux

Les précisions suivantes ont été apportées quant aux divers impacts sur l'environnement des activités de la Société :

### *Rejets aqueux*

Les rejets aqueux résultant des activités de la Société sont constitués par :

- des eaux de ruissellement des voies de circulation,
- des eaux des services généraux (sanitaires),
- des eaux de lavage.

Les eaux pluviales issues des voies de circulation ne font l'objet d'aucun traitement.

Les eaux des services généraux sont rejetées vers la station d'épuration d'Astaffort.

Les eaux de lavage sont prétraitées. Les eaux sont ensuite envoyées vers la station d'épuration communale.

### *Les déchets*

D'une manière générale, la Société sous-traite l'enlèvement et le traitement de ses déchets.

Le site de production de la Société est équipé d'une benne destinée aux déchets industriels banals ainsi que d'un compacteur carton.

Les déchets de produits alimentaires (produits non conformes et farines "grasses") sont quant à eux repris par des prestataires extérieurs.

Des bennes adaptées ont été mises en place sur le site de production de la Société pour améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité.

La société émet dans l'atmosphère des rejets de combustion (gaz naturel, fuel) et des rejets en très faible quantité de solvants (machine à jet d'encre).

## 17 ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE

Conformément à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce issu de la loi 2006-387 du 31 mars 2006, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés ci-dessous :

### 17.1 Structure du capital de la société

NOM - Prénom	ADRESSE	NOMBRE D'ACTIONS
Alberto VITALONI	Via Turati 29 - 20121 MILAN (Italie)	5
Joseph AZIZ	15, rue des Fauvettes - 91090 LISSES	1
Antonio ORNAGHI	Via Turati 29 - 20121 MILAN (Italie)	5
UNICHIPS INTERN. BV	Claude Debussylaan, 44 NL - 1082 MD AMSTERDAM - PAYS BAS	434.136
BISCUITS GARDEIL	ZA du Pré de la Dame Jeanne - 60128 Plailly	3.740 (actions d'autocontrôle)
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER		27.335
PUBLIC		14.968
		<b>TOTAL 480.190</b>

### 17.2 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses de conventions dont la société a connaissance

Il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions composant le capital social de la Société. La Société n'a connaissance d'aucune convention restreignant l'exercice par les actionnaires de leurs droits de vote ou les transferts d'actions de la société.

### 17.3 Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société

Unichips International BV détient 434.136 actions, de la société, représentant 90.409 % du capital et 91.11 % des droits de vote de la société. Unichips International BV est détenue à 99% par la société Unichips Finanziaria SpA.

Par courrier du 13 décembre 2005, la société Financière de l'Echiquier, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 décembre 2005, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir pour le compte desdits fonds, 24.108 actions de la Société représentant autant de droits de vote, soit 5,02% du capital et 5,06% des droits de vote de cette Société.

Lors de l'Assemblée Générale annuelle de la Société qui s'est tenue le 12 juin 2008, la Société Financière de l'Echiquier a justifiée de la détention de 27.335 titres pour le compte de FCP ECHIQUIER QUATUOR.

Le solde des actions de la Société est réparti dans le public.

### 17.4 Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

Il n'existe pas de titres comportant des droits de contrôle spéciaux.

### 17.5 Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel

Aucun système d'actionnariat du personnel n'a été mis en place au sein de la Société.

### 17.6 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts

Les membres du conseil sont choisis parmi les actionnaires. Chaque administrateur doit être, pendant la durée de ses fonctions, propriétaire d'au moins une action. Leur nomination est effectuée par l'assemblée générale. La limite d'âge des administrateurs est fixée à 75 ans.

Afin d'assurer la continuité de gestion de l'entreprise, il sera proposé à l'assemblée générale mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 de porter la limite d'âge pour exercer les fonctions d'administrateur, Président du Conseil d'administration, de Directeur Général ou de Directeur Général Délégué de 75 ans à 85 ans.

La durée des fonctions d'administrateur est de six années. Les fonctions des administrateurs prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Les administrateurs sortants

peuvent être réélus indéfiniment. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

En cas de vacances, de décès ou de démission, le conseil d'administration peut pourvoir provisoirement au remplacement de ses membres en procédant à des nominations à titre provisoire. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir de son prédécesseur.

Les statuts sont modifiés par décision de l'assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, la moitié, et sur deuxième convocation, le quart des actions ayant droit de vote.

A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

L'Assemblée générale extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

#### 17.7 Pouvoirs du conseil d'administration en particulier l'émission ou le rachat d'actions

En dehors de ses traditionnels pouvoirs relatifs à la détermination des orientations de l'activité de la société et au contrôle de la mise en œuvre de ces orientations, le conseil d'administration ne dispose pas de pouvoirs particuliers. Aucune délégation n'a été consentie au conseil d'administration en matière d'émission et de rachat d'actions.

#### 17.8 Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle

Il n'existe pas d'accord conclu par la Société qui sont sujet à une modification ou à une résiliation anticipée en cas de changement de contrôle.

#### 17.9 Les accords prévoyant les indemnités en cas de départ des membres du conseil d'administration ou des salariés

Il n'existe aucun accord prévoyant les indemnités en cas de départ des membres du conseil d'administration ou des salariés de la Société.

### **18 Contrôle des commissaires aux comptes**

Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes, de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et s. du Code de commerce et de leur rapport sur le rapport du Président du Conseil sera donnée lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008. Ces documents sont disponibles au siège social de la Société dans le cadre du droit de communication des actionnaires.

Il est en outre précisé que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales ont été communiqués aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes conformément à l'article R. 225-32 du code de commerce lors de la réunion du Conseil d'administration ayant arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

## **19 Situation des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes**

### **19.1 Mandat administrateurs**

Aucun mandat d'administrateurs n'est arrivé à expiration.

### **19.2 Mandat commissaires aux comptes**

Le mandat de co-commissaire aux comptes titulaire de la Société AFIGEC arrive à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Sur proposition du Président, il est proposé à l'assemblée générale le renouvellement de ce mandat pour une nouvelle période de six exercices jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Le mandat de co-commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Eric TALAMON arrive à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Sur proposition du Président, il est proposé à l'assemblée générale le renouvellement de ce mandat pour une nouvelle période de six exercices jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

## **20 Conventions réglementées**

Les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et décrites ci-après, dûment autorisées par les Conseil d'administration, ont été conclues au cours des exercices antérieurs et se sont poursuivies durant l'exercice écoulé.

Il est précisé que ces conventions ont été dûment portées à la connaissance des commissaires aux comptes de la Société.

### ***a) Prêt intra-groupe avec la société Unichips International BV :***

La Société (en qualité de prêteur) a conclu un contrat de prêt avec la société Unichips International BV en date du 17 octobre 2002 pour un montant total de 8.564.609,82 euros au 31 décembre 2008. Ce contrat de prêt a été modifié par deux

avenants respectivement en date du 31 décembre 2005 puis du 12 octobre 2006 au terme desquels les parties ont convenu de repousser l'échéance du prêt et de revoir le taux d'intérêt applicable.

Un nouveau contrat de prêt conclu le 20 décembre 2007 entre la Société et Unichips International BV, autorisé par le Conseil d'Administration le 19 décembre 2007, et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008 prévoit le report de l'échéance de l'emprunt réalisé le 17 octobre 2002 par Unichips BV au 31 décembre 2010. Ce nouveau contrat de prêt se substitue entièrement au contrat de prêt initial du 17 octobre 2002 ayant été modifié par les deux avenants visés ci-avant.

Les conséquences financières de ce dernier contrat de prêt sur l'exercice 2008 ont entraîné la comptabilisation d'un produit financier de 490.599,89 euros.

*b) Convention de révision de tarifs avec les sociétés commerciales du groupe*

Une convention intitulée « Convention de révision de tarifs 2008 » concernant les tarifs pratiqués entre la Société et les autres sociétés du groupe Unichips au titre de leur échanges commerciaux, conclue le 20 décembre 2007 est restée en vigueur au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Une nouvelle convention de révision des tarifs pratiqués entre la Société et les autres sociétés du groupe Unichips auquel elle appartient a été conclue le 19 décembre 2008 entre la Société d'une part et Inter France SA, Inter Europe SAS, Flodor SAS, San Carlo Food Groupe Europe SAS, San Carlo Europe SpA d'autre part. Cette convention est rétroactivement entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Aux termes de cette convention, la Société peut fixer avant le 30 avril 2009 un pourcentage de réduction de prix, par rapport à son tarif, qui peut varier entre 0 et 5%, une échelle liée aux volumes ou au chiffre d'affaires prévisibles étant la base du taux de réduction.

*c) Convention de gestion flux de trésorerie intragroupe :*

Depuis plusieurs exercices, au sein du groupe auquel appartient la Société, en vertu d'une convention de gestion de flux de trésorerie intragroupe n'ayant pas été formalisée par écrit. A ce titre il convient de préciser qu'en vertu de cette convention le règlement des créances et dettes fournisseurs entre les sociétés du groupe sont réalisés selon des délais supérieurs à ceux prévus par la loi LME du 4 août 2008. En application de cette convention, le paiement des encours fournisseurs entre les sociétés du groupe est opéré en fonction des orientations de gestion de trésorerie qui sont réalisées par la direction financière du groupe en vertu d'une convention de gestion de flux non formalisée par écrit.

En conséquence de cette convention de gestion de flux intragroupe, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, il a été enregistré par la Société les dettes et créances avec les autres sociétés du groupe Unichips décrites au tableau joint en Annexe 3.

Le Président expose que les conventions décrites ci-après, conclues au cours de l'exercice 2008, qui auraient dû donner lieu à l'application de la procédure prévue à l'article L.225-38 du Code de commerce, n'ont pas fait l'objet d'une approbation du Conseil d'administration préalablement à leur mise en œuvre.

Par conséquent, le Président expose que la conclusion des conventions suivantes sera soumise à la régularisation de l'Assemblée Générale qui statuera connaissance prise du rapport des commissaires aux comptes, lesquels ayant été dûment informés de la conclusion de ces conventions et des raisons pour lesquelles la procédure prévue à l'article L.225-38 n'a pas été suivie :

*Convention de rémunération d'avances consenties entre les sociétés du groupe :*

Afin de respecter la législation fiscale en vigueur concernant les avances consenties entre les sociétés du groupe, il est prévu que ces avances portent intérêts. Toutefois, en application des usages en vigueur au sein du groupe, non formalisés dans le cadre d'une convention écrite, il est régulièrement procédé par les sociétés ayant procédé aux avances à des abandons de créances concernant les intérêts échus relatifs à ces avances.

Aussi, les intérêts financiers sont d'une part provisionnés tant en charges qu'en produits pour rémunération des avances financières entre les sociétés du groupe et d'autre part annulés au niveau du résultat par renonciation à recevoir ou verser les intérêts.

En application de cette convention, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, il est envisagé d'une part par la Société de renoncer à la perception des produits financiers pour un montant de 7.766,04 auprès des sociétés du groupe Unichips auxquelles elle a consenti des avances et d'autre part par les sociétés du groupe ayant consenti des avances à la Société de renoncer au versement de charges financières pour un montant de 78.744,03.

La convention relative aux abandons de créances relatifs aux avances consenties entre les sociétés du groupe n'ayant pas été formalisée par écrit, il n'a pas été matériellement possible de procéder à son approbation préalable par le Conseil d'administration conformément à l'article L.225-38 du Code de commerce. En conséquence, il sera demandé à l'Assemblée Générale des actionnaires, connaissance prise du rapport du commissaire aux comptes, de ratifier sa conclusion et sa mise en œuvre durant l'exercice clos le 31 décembre 2008.

## **21. Procédures de contrôle interne**

Il est précisé que le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société est joint en Annexe 4 du présent rapport de gestion.

Fait à Plailly,  
Le 21 avril 2009  
**Le Conseil d'administration**

**Biscuits GARDEIL**  
 Société Anonyme au capital de 732 045 Euros  
 Siège social : ZA du Pré de la Dame Jeanne  
 Route de Surveilliers  
 60128 PLAILLY  
 RCS SENLIS 026 620 013

**RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

NATURE DES INDICATIONS	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
<b><u>I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</u></b>					
a) Capital Social	732.045	732.045	732.045	732.045	732.045
b) Nombre des actions ordinaires existantes	480.190	480.190	480.190	480.190	480.190
c) Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existante					
d) Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligations					
Par exercice de droits de souscription					
<b><u>II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</u></b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	5.559.600	4.729.904	4.395.139	4.678.994	3.719.294
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	446.203	- 1.761.535	531.893	268.852	215.268
c) Impôts sur les bénéfices	14.918	66.023	120.159	150.711	45.562
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	336.430	158.920	307.867	65.300	42.955
f) Résultat distribué	-	-	-	-	-
<b><u>II - RESULTATS PAR ACTION</u></b>					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements aux provisions	1	- 4	1	0	0
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1	0	1	0	0
c) Dividende attribué à chaque action (préciser brut ou net)	-	-	-	-	-
<b><u>IV - PERSONNEL</u></b>					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	27	28	23	23	19
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	726.824	757.939	716.482	666.139	562.498
c) Montant des charges sociales prises en compte par la société	310.540	293.346	283.956	271.596	259.002

## **BISCUITS GARDEIL SA**

Société Anonyme au capital de 732.045 €  
Siège Social : Z.A. du Pré de la Dame Jeanne 60128 PLAILLY  
026 620 013 RCS SENLIS

### **EXERCICE 2008**

#### **Liste des mandats sociaux au 31 décembre 2008**

Conformément aux dispositions de l'article 225-102-1 al. 3 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci- après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés françaises par chacun des mandataires sociaux de la société.

**Alberto VITALONI**, est titulaire des mandats et fonctions dans les sociétés suivantes :

Directeur Général :

- Painsol S.A.,

Président du Conseil d'administration et administrateur :

- Biscuits Gardeil SA
- Biscuits Babin S.A.,
- Painsol S.A.,
- Intéral France S.A.

Président de SAS :

- Intéral Europe S.A.S,
- San Carlo Food Group Europe S.A.S.,
- Unichips France S.A.S.,
- Flodor S.A.S,
- Flodor Finance S.A.S,
- Soprex SAS
- 

Gérant des sociétés :

- Général Snack Diffusion S.A.R.L.
- Sci Marquoise,
- San Carlo France SARL

Directeur Général Délégué

- Intéral France SA,
- Biscuits Babin

**Joseph AZIZ** est titulaire des mandats dans les sociétés suivantes :

Directeur général et administrateur :

- Biscuits Gardeil SA,
- Biscuits Babin S.A.

Administrateur :

- Painsol S.A.,

Salarié :

- Biscuits Gardeil SA

**Antonio ORNAGHI** est titulaire des mandats dans les sociétés suivantes :

Administrateur :

- Biscuits Gardeil SA,
- Painsol S.A.,
- Biscuits Babin SA

Directeur Général:

- Intéral France S.A.

## ANNEXE 3

S.A. BISCUITS GARDEIL

Bilancio 31/12/2008

	CLIENTI	FORNITORI	CONTI CORRENTI	FINANZIAMENTI
UNICHIPS ITALIA		- 5 379,36		
UNICHIPS FRANCE		- 728 422,83	- 104 787,75	
SAN CARLO G.A.	- 230 000,00			
S.C. EUROPE	1 163 305,90			
INT. EUROPE	958 699,43			
FLODOR SA	191 320,16	- 11 195,00	27 513,00	
INT. FRANCE	- 24 277,56		- 792 313,82	
GELADOUR	7 749,63			
INT. DEUTSHLAND	679 249,06	- 78,40		
S.C. FOOD GROUP EU	- 174 078,51		- 1 488 300,00	
S.C. FOOD GROUP DEU	279 164,44			
FLODOR FINANCE			- 6 394,04	
SOPREX	63 947,59		- 330 046,00	
PAINSOL	185 838,95		154 959,13	
BABIN	507 800,69		129 729,86	
CROPAN		- 45 649,42		
UNICHIPS BV				9 055 209,71

**BISCUITS GARDEIL SA**

Société Anonyme

au capital de € 732.045

Siège Social : Z.A. du Pré de la Dame Jeanne

60128 PLAILLY

026 620 013 RCS SENLIS

**FILIALES ET PARTICIPATIONS**

**NEANT**

**BISCUITS GARDEIL SA**

Société Anonyme  
au capital de 732.045 €  
Siège Social : Z.A. du Pré de la Dame Jeanne  
60128 PLAILLY  
026 620 013 RCS SENLIS  
(la « **Société** »)

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne mises en place par la société Biscuits GARDEIL

Articles L. 225-37 du Code de Commerce

**Exercice clos le 31 décembre 2008**

## **Introduction**

En application de l'article L 225-37 du Code de commerce, il vous est rendu compte ci-après des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Ce rapport, établi par le Président du Conseil d'administration, a été soumis pour avis à la Direction Générale de la Société puis a fait l'objet d'une présentation lors d'une séance du Conseil d'administration.

Les procédures de gouvernement d'entreprise et de contrôle interne en vigueur au sein la Société ont principalement pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à la Société ;
- d'autre part, de vérifier que les informations financières, comptables et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité et exactitude l'activité et la situation de la Société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de la Société, et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines financier et comptable.

Comme tout système de contrôle, il ne peut donner une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés, mais il est conçu pour en donner une assurance raisonnable.

## **I - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **I.1 Conseil d'administration**

Il est rappelé que la Société est une société anonyme à conseil d'administration et que le mode d'administration et de direction de la Société repose sur la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

A ce titre, il est rappelé que les fonctions de Président du Conseil d'administration sont exercées par Monsieur Alberto Vitaloni alors que celles de Directeur Général sont occupées par Monsieur Joseph Aziz.

- **Composition du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de neuf membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion. Les membres du Conseil sont élus par l'assemblée générale parmi les actionnaires de la Société.

La limite d'âge pour exercer les fonctions de membre du Conseil d'administration est fixée à 75 ans par les statuts de la Société. Il convient toutefois de préciser, qu'afin d'assurer la pérennité de la gestion de la Société, il sera proposé à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008 de porter cette limite à 85 ans.

A la date du présent rapport, et durant tout l'exercice clos le 31 décembre 2008, le Conseil d'administration est composé de trois membres comme suit :

- Monsieur Alberto Vitaloni, Président du Conseil d'administration et également Administrateur.

Mr Alberto VITALONI est également Administrateur des sociétés suivantes:

Directeur Général :

- Painsol S.A.,

Président du Conseil d'administration et administrateur :

- Biscuits Babin S.A.,
- Painsol S.A.,
- Intéral France S.A.

Président de SAS :

- Intéral Europe S.A.S,
- San Carlo Food Group Europe S.A.S.,
- Unichips France S.A.S.,
- Flodor S.A.S,
- Flodor Finance S.A.S,
- Soprex SAS

Gérant des sociétés :

- Général Snack Diffusion S.A.R.L.
- Sci Marquoise,
- San Carlo France SARL

Directeur Général Délégué

- Intéral France SA,
- Biscuits Babin

- Monsieur Joseph Aziz, Directeur Général, Directeur Industriel et administrateur de Biscuits Gardeil SA.

Monsieur Aziz occupe également les fonctions de Directeur Industriel des sociétés Industrielles du Groupe Unichips Finanziaria en France (Soprex SAS, Biscuits Babin SA, Painsol SA). Mr Joseph AZIZ est également administrateur de Painsol SA et administrateur et Directeur Général de Biscuits Babin SA.

- Monsieur Antonio Ornaghi, Administrateur.

Mr Antonio ORNAGHI est également Administrateur des sociétés suivantes:

Administrateur :

- Painsol S.A.,
- Biscuits Babin SA

Directeur Général:  
- Intéral France S.A.

- **Fonctionnement et rôle du Conseil d'administration**

Le fonctionnement du Conseil d'administration est régi par les dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés anonymes à conseil d'administration et par les statuts de la Société.

Le Conseil d'administration se réunit à intervalles réguliers, et aussi souvent que l'activité de l'entreprise le nécessite. Il est convoqué par son Président ou, en son absence, par l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président.

Toutefois, si le Conseil d'administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, un groupe d'administrateur peut, à condition de représenter au moins le tiers des membres en fonction, demander au Président de convoquer le Conseil sur un ordre du jour déterminé. Cette demande peut également être formulée par le Directeur Général.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil et veille à ce que ses membres et les représentants du personnel soient en mesure de remplir leur mission et qu'ils disposent de toutes informations et documents nécessaires à son accomplissement.

Conformément aux statuts de la Société, les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés. En cas de partage, la voix du président du Conseil d'administration est prépondérante.

Un procès verbal de chaque réunion est établi par le secrétaire du Conseil puis arrêté par le Président qui le soumet à l'approbation du Conseil suivant.

- **Compétence du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration exerce un contrôle permanent de la gestion de la Société. Conformément à la loi et aux statuts, le Conseil d'administration opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'administration présente à l'assemblée générale ordinaire annuelle un rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos.

- **Statut et rôle du Président du Conseil d'administration**

Le Président du Conseil d'administration est élu par le Conseil d'administration parmi ses membres pour une durée qui ne saurait excéder son mandat d'administrateur et est librement rééligible.

La limite d'âge pour exercer les fonctions de Président du Conseil d'administration est fixée à 75 ans par les statuts de la Société. Il convient toutefois de préciser, qu'afin d'assurer la pérennité de la gestion de la Société, il sera proposé à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008 de porter cette limite à 85 ans.

Le Président du Conseil d'administration représente le Conseil d'administration vis-à-vis des tiers et de la Société. Il convoque les administrateurs aux réunions du Conseil et organise les travaux dudit Conseil dont il rend compte à l'assemblée générale.

En outre, le Président du Conseil veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure notamment que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Le Président du Conseil d'administration reçoit communication par les intéressés des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales et communique la liste de ces conventions aux commissaires aux comptes.

- **Réunions du Conseil d'administration durant l'exercice clos le 31 décembre 2008**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni trois fois.

L'ordre du jour et les dates de ces réunions du Conseil ont été les suivants :

- Réunion du 24 avril 2008 : Arrêté des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- Réunion du 27 août 2008 : Examen et arrêté de la situation intermédiaire des comptes au 30 juin 2008 dans le cadre de la publicité financière des comptes du 1<sup>er</sup> semestre au BALO ;
- Réunion du 23 septembre 2008 : Examen et arrêté de la situation intermédiaire des comptes au 30 juin 2008 dans le cadre de la publicité financière des comptes du 1<sup>er</sup> semestre et de la documentation associée

Les représentants du Comité d'entreprise ont été convoqués à chacune des réunions du Conseil s'étant tenue durant l'exercice clos le 31 décembre 2008. De même, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil d'administration portant sur l'examen des comptes de la Société.

- **Existence de comités**

Compte tenu de la taille de la Société, le Conseil d'administration n'a pour l'heure pas jugé nécessaire de procéder à la création de comités spécifiques en son sein.

- **Existence d'un règlement intérieur**

A l'heure actuelle, le fonctionnement du Conseil d'Administration n'est pas régi par un règlement intérieur.

- **Déontologie et règles d'indépendance applicables aux administrateurs**

Le Conseil d'administration, instance collégiale, a l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de la Société.

En outre, conformément aux dispositions des statuts de la Société, les administrateurs sont tenus d'un devoir de confidentialité concernant toutes informations présentant un caractère confidentiel et dont il serait amené à obtenir communication dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Enfin, les administrateurs de la Société veillent à exercer leurs fonctions dans le respect des principes de (i) loyauté et bonne foi, de (ii) professionnalisme et implication et (iii) d'indépendance.

## **I.2 - LE DIRECTEUR GENERAL**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et de l'article 18-II des statuts de la Société, il appartient au Conseil d'administration de choisir entre les deux modalités d'exercice de la Direction générale prévues par la loi, à savoir soit le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, soit la dissociation de ces fonctions et leur exercice par une autre personne physique.

Il est rappelé que le Conseil d'administration de la Société a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Le Directeur Général de la Société à la date du présent rapport est Monsieur Joseph Aziz.

- **Statut du Directeur Général**

Le Directeur Général de la Société est nommé, sans limitation de durée, par le Conseil d'administration qui fixe également sa rémunération et qui peut le révoquer à tout moment.

La limite d'âge pour exercer les fonctions de Directeur Général est fixée à 75 ans par les statuts de la Société. Il convient toutefois de préciser, qu'afin d'assurer la pérennité de la gestion de la Société, il sera proposé à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008 de porter cette limite à 85 ans.

Le Directeur Général peut être assisté par un maximum de cinq des Directeurs Généraux Délégués nommés par le Conseil d'administration sur proposition du Directeur Général. L'étendue et la durée des pouvoirs qui leurs sont conférés sont déterminés par le Conseil en accord avec le Directeur Général. A l'heure actuelle, il n'a été procédé à la nomination d'aucun Directeur Général Délégué au sein de la Société.

- **Compétence du Directeur Général**

Conformément à la décision du Conseil d'administration de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, la direction générale et l'administration de la Société est assurée par le Directeur Général.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société ; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

En vertu d'une décision du Conseil d'administration en date du 15 novembre 2002 et sans que ces restrictions soient opposables aux tiers, le Directeur Général ne peut, sans l'autorisation préalable du Conseil d'administration :

- octroyer des cautions, avals ou garanties au nom de la Société,
- prendre ou céder des participations dans toutes entités juridiques quel qu'en soit le montant,
- acquérir ou céder des éléments d'actif immobilier,
- souscrire des engagements financiers quel qu'en soit le montant,
- déléguer tout ou partie de ses pouvoirs dans la limite de ses attributions.

### **I.3 PRINCIPES APPLICABLES A LA DETERMINATION DE LA REMUNERATION ET DES AUTRES AVANTAGES PERÇUS PAR LES DIRIGEANTS SOCIAUX**

#### **• Rémunération versée aux membres du Conseil d'administration**

Les administrateurs peuvent recevoir, en rémunération de leur mandat, et à titre de jetons de présence, une rémunération fixe annuelle déterminée par l'assemblée générale et maintenue jusqu'à nouvelle décision d'une autre assemblée.

La répartition des jetons de présence est faite entre les membres du conseil d'administration, comme ce dernier le juge convenable.

Le Conseil détermine les rémunérations à attribuer au Président du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil ne peuvent, en cette qualité, recevoir aucune rémunération, permanente ou non, autre que les jetons de présence et hormis les rémunérations exceptionnelles pour les missions et mandats qui leur sont confiés à titre exceptionnel et temporaire par le Conseil. Le Conseil peut en outre autoriser le remboursement des frais de voyages et de déplacements et des dépenses engagées par ses membres dans l'intérêt de la Société.

Ainsi au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2008, la Société a versé aux membres de son Conseil d'administration une rémunération globale de 105.445,00 euros répartie comme suit :

<b>Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant social</b>	
<b>Joseph Aziz     Directeur Général</b>	<b>Exercice 2008</b>
Rémunération fixe	95 281
Rémunération variable au titre de l'année précédente	8 700
Rémunération exceptionnelle	0
Jetons de présence	0
Avantages en nature véhicule	1 464
<b>Total :</b>	<b>105 445</b>

Nous vous indiquons qu'il s'agit du seul mandataire social qui perçoit une rémunération.

Aucun jeton de présence n'a été distribué au cours de l'exercice 2008.

Aucune option de souscription d'actions n'ont été consenties durant l'exercice 2008.

Aucun prêt ni aucune garantie n'ont été accordés par Biscuits Gardeil aux membres du Conseil d'Administration.

#### **I.4 Modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales**

Les actionnaires de la Société participent aux assemblées générales selon les modalités prévues aux articles 18 à 28 des statuts de la Société dont un résumé des principales dispositions figure ci-dessous.

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par les lois et règlements. Elles sont en principe convoquées par le Conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation. Les actionnaires ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolution dans les conditions fixées par les lois et règlements.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement, par procuration ou par correspondance, sous réserve de la justification de la propriété de ses actions.

L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- se faire représenter par un autre actionnaire ou son conjoint ; ou
- voter par correspondance ; ou
- adresser une procuration à la société sans indication de mandataire, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un membre du Conseil d'administration spécialement délégué à cet effet.

## **II - LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

### **II.1 OBJECTIFS ET PERIMETRE DE LA SOCIETE ASSIGNES AU CONTROLE INTERNE**

- **Définition**

La Société définit le contrôle interne comme l'ensemble des moyens mis en œuvre par le Conseil d'Administration, et l'ensemble du personnel de la Société permettant de (i) contrôler et d'accroître l'efficacité, la conformité et la régularité des opérations de la Société, de (ii) prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de la Société, de (iii) de protéger le patrimoine de la Société, et de (iv) de contrôler la fiabilité des informations financières, comptables et de gestion communiquées aux organes sociaux.

Elle s'inspire directement des procédures et processus mis en place par son actionnaire principale dans ses filiales.

Ainsi, les procédures de contrôle interne mises en place par la Société répondent aux objectifs suivants, reconnus par les organismes professionnels :

- la réalisation et l'optimisation des opérations,
- la fiabilité des informations financières et de gestion, l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables et l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables,
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur,
- prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise, risques d'erreurs ou de fraude, en particulier dans le domaine comptable et financier.

Par ailleurs, le contrôle interne a également pour objet :

- d'une part de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité la situation de la Société.

- **Limites du contrôle interne**

Comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne en place aujourd'hui au sein de la Société ne peut garantir de façon absolue que les risques résultant des activités de la Société ou les risques d'erreur soient entièrement éliminés.

- **Périmètre du contrôle interne**

La Société n'ayant pas de filiale, les procédures de contrôle interne qu'elle définit n'ont vocation à s'appliquer qu'à elle. En regard de la taille de l'entreprise, il n'a pas été mis en oeuvre une analyse de la cartographie des risques et des conséquences éventuelles pouvant en résulter.

## **II.2 ORGANISATION DU CONTROLE INTERNE**

- **Recensement des risques**

La Société, assistée du Groupe, identifie et analyse régulièrement les principaux risques susceptibles d'affecter son activité et la réalisation de ses objectifs opérationnels, financiers et de conformité aux lois et règlements en vigueur.

- **Les acteurs du contrôle interne**

En plus de l'ensemble des salariés de la Société, les acteurs ou structures suivants sont particulièrement impliqués dans les activités de contrôle interne de la Société :

#### Au niveau de la Société :

- Le Conseil d'administration : Dans le cadre de ses responsabilités précédemment décrites, le Conseil d'administration contribue par la compétence, l'implication et la responsabilité de ses membres à l'efficacité du contrôle interne;
- Le Directeur Général dans ses fonctions;
- les services administratifs de la Société qui assurent au quotidien la mise en œuvre des procédures de contrôle interne définies et appliquées en collaboration avec les services administratifs, comptables et financiers de l'actionnaire principal;
- Le Service Assurance Qualité de la Société qui assure le contrôle de la qualité des approvisionnements et de la production de la Société;
- les salariés de l'ensemble des départements de la Société contribuent également à la mise en œuvre du contrôle interne par leur sensibilisation à la nécessité d'identifier et de révéler aux différents responsables du contrôle interne les différents risques ou dysfonctionnement qu'ils rencontrent dans l'exercice de leurs fonctions.

### **II.3 PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

En l'absence de procédures écrites complètes, les procédures de contrôle interne en vigueur au sein de la Société découlent des règles en usage depuis plusieurs années.

Toutefois, la Société a pris conscience de la nécessité de renforcer l'organisation du contrôle interne, de formaliser par écrit le plus exhaustivement possible l'application de certaines procédures et de rédiger de nouvelles procédures. Ces efforts ont été initiés dès le début de l'exercice 2007 et la Société s'est fixé pour objectif d'achever de formaliser l'ensemble des règles relatives au contrôle interne dans le courant de l'exercice 2009.

La Société a, d'ores et déjà formalisé les procédures suivantes :

1. L'établissement des budgets prévisionnels.
2. La Procédure des Achats, approvisionnement et contrôle à réception des matières premières et emballages.
3. La Procédure de gestion des ressources humaines et de gestion administrative du personnel.
4. La Procédure d'établissement des plans de charges hebdomadaire et d'organisation de la production et des services annexes, dont les reporting hebdomadaire et mensuel.
5. Les Procédures de contrôle spécifiques à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
6. Procédure de la gestion comptable des paiements clients et fournisseurs.

### **II.4 SUPERVISION DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

La supervision du système de contrôle est de la responsabilité conjointe des différents acteurs du contrôle interne pour les tâches qui leur sont respectivement assignées.

Elle est assurée principalement par le Directeur Général.

Sur la base des revues internes mises en œuvre, il est procédé aux améliorations et aux ajustements nécessaires afin de doter la Société d'un système de contrôle interne adapté à sa situation et à l'évolution de son activité.

Le Présent rapport, préparé avec l'aide des directions fonctionnelles concernées a été présenté au Conseil d'administration.

Le 21 avril 2009

**LE PRESIDENT**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**A.VITALONI**

**BISCUITS GARDEIL SA**

Société Anonyme  
au capital de 732.045 Euros  
Siège Social : Z.A. du Pré de la Dame Jeanne  
60128 PLAILLY  
026 620 013 RCS SENLIS

**COMMUNIQUE**

Plailly, le 21 avril 2009

**TABLEAU DES HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE 2008**

Etabli en application de l'article 222-8 du règlement général de l'AMF

Les honoraires hors taxes de chacun des contrôleurs légaux de la société Biscuits GARDEIL et de leurs réseaux au titre de l'audit des comptes annuels clos le 31 décembre 2008 sont les suivants :

<b>Mission</b>	<b>REGEC</b>	<b>AFIGEC</b>
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels.	26.000 Euros	17.000 Euros
Missions accessoires	0	0
<b>TOTAL</b>	26.000 Euros	17.000 Euros